
bres en exercice: 11

Séance du 20 septembre 2023

Présents : 9

Votants: 10

Le 20 septembre 2023 l'Assemblée régulièrement convoquée le 15 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Claude PATTE

Sont présents: Sylvie BRUTEL, Françoise CORBILLON, Patrick HOUZIAUX, Dominique LOEUILLET, Claude PATTE, Marie-Paule POUPART, Valérie PRIEZ, Eliza ROHAUT, Eric VAN OOST

Représentés: Bernard HENNION par Patrick HOUZIAUX

Excuses: Dorothee HAUTBOUT

Absents:

Secrétaire de séance: Françoise CORBILLON

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 20 juin 2023 n'ayant apporté aucune remarque a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 20 juin 2023
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Changement de locataire au 4 rue de la Houssoye et fixation du montant du loyer.
- Décisions modificatives au budget
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée à compter du 1er janvier 2024
- Etude de la demande de subvention de la Maison Médicale de Crécy-En-Ponthieu
- Questions diverses

Objet: Restant dû de la location du 4 rue de la Houssoye - DE 2023 16

VOTE : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur le Maire informe que Maître Valérie BRUNET a dressé l'état des lieux de sortie des locataires du 4 rue de la Houssoye le 11 août 2023. Les locaux ont été restitués dans un état de propreté exceptionnellement satisfaisants.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas faire payer auxdits locataires les 11 premiers jours restant dûs avant l'état des lieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire.

Objet : Changement de locataire au 4 rue de la Houssoye et fixation du montant du loyer à compter du 12 août 2023- DE 2023 19 :

VOTE : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur le Maire informe que suite au départ des locataires du 4 rue de la Houssoye, après l'état des lieux dressé et la rédaction du contrat de location par Maître Valérie BRUNET, huissier de justice, il est nécessaire de fixer le nouveau montant du loyer.

Il est proposé de demander un dépôt de garantie de 744€ et de fixer le montant du loyer à 744€ par mois auquel s'ajouteront la provision sur charges.

Le conseil municipal :

- accepte de louer le logement pour 744€ par mois à compter du 12 août 2023, révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers (indice de base : 2ème trimestre 2023)
- demande un dépôt de garantie de 744€,
- fixe la provision sur charges, pour la consommation de gaz, à 250 € par mois, un bilan des consommations sera réalisé chaque trimestre ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - argoules - DE 2023 17

VOTE : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-50.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	700.00	
2158	Autres installat°, matériel et outillage	-700.00	
212 - 78	Agencements et aménagements de terrains	-580.00	
2184 - 90	Mobilier	580.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable à compter du 01/01/2024 - DE 2023 18

VOTE : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction budgétaire M57, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la DGCL, la DGFIP, les associations d'élus et les acteurs locaux.

Destinée à être généralisée la M57 deviendra référence de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter, à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en oeuvre les procédures nécessaires au changement de la nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Etude de la demande de subvention de la Maison Médicale de Crécy-En-Ponthieu :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir été convié avec les maires du secteur concerné à la réunion le 3 juillet 2023 à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Lors de cette rencontre les missions et les projets de soins à la population réalisés par des professionnels du pôle santé ont été exposés. Les coûts de fonctionnement n'en demeurent pas moins élevés et les acteurs sollicitent l'aide des collectivités dont la majeure partie de la population fréquente cette structure. Une convention est donc proposée aux communes pour la période 2024-2026 dans laquelle ces dernières s'engagent à participer financièrement pour le maintien des services médicaux. En l'absence de données complémentaires concernant la possibilité d'octroyer une subvention vers une structure privée, les membres de l'Assemblée ont décidé de reporter leur décision. Une nouvelle réunion de toutes les parties est programmée le 28 septembre 2023.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté a été pris pour le déplacement du panneau d'entrée en agglomération route de Vron.

Un arrêté portant constatation de la vacance d'un bien est également pris pour le terrain sis 3 route de Vron. Il sera très prochainement publié dans un journal d'annonces légales et affiché pendant 6 mois avant de pouvoir intégrer le bien dans le domaine communal.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention avec le Département pour l'entretien des chemins de randonnées (à ce jour la rue Marleux est concernée).

Séance levée à 20 h 30

Le Maire,
Claude PATTE



La Secrétaire,
Françoise CORBILLON

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Françoise Corbillon', written over a faint circular stamp.